

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 février 2008
(convocation du 11 février 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien
M. BENOIT J. Jacques à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

EXCUSE :

M. CANIVENC

LA SÉANCE EST OUVERTE

Marchés Publics- Restructuration groupe scolaire Jean Jaurès et René Cassagne - CENON- Lancement appel d'offres de travaux- Autorisation

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le marché de maîtrise d'œuvre de la restructuration du groupe scolaire Jean Jaurès et René Cassagne de Cenon a été attribué, par marché 07 075 U le 23 mars 2007, au groupement conjoint composé comme suit :

Monsieur NICOLAS DAVID, agissant au nom de la S.A.NICOLAS DAVID ARCHITECTE 19, rue du général Leclerc- 33110 au Bouscat, n° d'immatriculation SIRET 500 487 079 00013, n° d'inscription au registre du commerce APE 742 A,

Et Monsieur Philippe PLATEAU, agissant au nom de la société SODIBA, 61639 RUE Camille Pelletan à Cenon, n° d'immatriculation SIRET n°42489731200031, n° d'inscription au registre du commerce APE 742C co-traitant,

Les phases d'études étant achevées, la phase de lancement de l'appel d'offres débute.

Les services communautaires et le mandataire du marché de maîtrise d'œuvre ont mis au point les documents de consultation des opérateurs économiques pour les travaux à venir, sous forme d'un appel d'offres ouvert à lots séparés en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des Marchés Publics, détaillé comme suit :

- Lot 1 : VRD – Espaces Verts
- Lot 2 : Bâtiment
- Lot 3 : Chauffage –Ventilation – Plomberie – Sanitaire
- Lot 4 : Electricité
- Lot 5 : Ascenseur.

Le montant des travaux est estimé à 1 986 463 € HT (valeur septembre 2007) avec une date prévisionnelle de début du chantier en décembre 2008. Sa durée est estimée à 2 ans et demi.

Le financement de cette opération s'effectuera sur les crédits prévus au budget principal :

En application des articles L2121.12 et L2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents de consultation des opérateurs économiques comprenant le projet de marché est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la direction centrale des achats et marchés (Hôtel Communautaire – 13ème étage – Esplanade Charles de Gaulle).

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- entériner les documents de consultation des opérateurs économiques,

et autoriser Monsieur le président :

- à lancer une mise en concurrence sous forme d'un appel d'offres ouvert en lots séparés en application notamment des dispositions des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics,

- à signer les marchés à venir avec les opérateurs économiques ou les groupements d'opérateurs économiques qui auront émis les propositions les plus avantageuses en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'opérateurs économiques , soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de mise en concurrence, ou modifié en application de l'article 59 du code des marchés publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions des articles 35-1 1 et alinéa et 35 II 3 dudit code,

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 MARS 2008**

PUBLIÉ LE : ?

M. ODETTE EYSSAUTIER